

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**Conseil Municipal de la Ville de Dijon****Séance du 29 juin 2009****MAIRIE DE DIJON**

Président : M. REBSAMEN
Secrétaire : M. EL HASSOUNI
Membres présents : M. MILLOT - M. MAGLICA - Mme TENENBAUM - M. DESEILLE - M. MASSON - Mme DILLENSEGER - M. MARTIN - Mme DURNERIN - M. GERVAIS - M. GRANDGUILLAUME - Mme METGE - M. DUPIRE - Mme REVEL-LEFEVRE - Mme AVENA - M. MEKHANTAR - Mme BIOT - Mme MARTIN - Mlle KOENDERS - Mme DURNET-ARCHERAY - Mme GARRET-RICHARD - Mme BLETTERY - M. MARCHAND - M. JULIEN - M. PIAN - Mme TROUWBORST - Mme LEMOUZY - M. DELVALEE - M. IZIMER - Mme ROY - Mme TRUCHOT-DESSOLLE - M. PRIBETICH - Mme HERVIEU - Mme BERNARD - M. LOUIS - M. BERTHIER - Mlle MODDE - Mlle MASLOUHI - Mlle CHEVALIER - Mme JUBAN - Mme MILLE - Mme GAUTHIE - Mme CHATILLON - M. BROCHERIEUX - M. HELIE - M. DUGOURD - M. AYACHE - Mme VANDRIESSE - M. OUAZANA
Membres excusés : Mme POPARD (pouvoir M. PRIBETICH) - M. BERTELOOT (pouvoir Mme C. MARTIN)
Membres absents : M. ALLAERT - M. BEKHTAOUI - M. BORDAT

**OBJET
DE LA DELIBERATION**

Musée des Beaux-Arts - Rénovation - Première phase - Marché passé entre la Ville et le groupement solidaire dont le mandataire est la société Ateliers Lion Architectes Urbanistes - Etude préliminaire : volet environnemental - Avenant n° 3

Madame Durnet-Archeray, au nom des commissions de la culture, de l'animation et de l'attractivité, de l'espace public, des déplacements et de la tranquillité publique, et des finances, de la modernisation du service public et du personnel, expose :

Mesdames, Messieurs,

Par délibération du 31 janvier 2005, le Conseil Municipal a approuvé le programme de rénovation du Musée des Beaux-Arts et arrêté le montant de l'enveloppe financière prévisionnelle totale de l'opération à 42 000 000 € H.T. (valeur janvier 2005), incluant la reprise des espaces relevant de la maîtrise d'oeuvre de Monsieur l'Architecte en Chef des Monuments Historiques.

Par ailleurs, il a, par délibération des 30 janvier 2006, 28 janvier et 30 juin 2008, attribué le marché de maîtrise d'oeuvre au groupement solidaire dont le mandataire est la société Ateliers Lion Architectes Urbanistes et décidé, dans le cadre de la première phase des travaux, l'établissement d'un avenant n° 1 portant, notamment, sur la fixation du coût d'objectif définitif des travaux et du forfait définitif de rémunération du maître d'oeuvre ainsi que d'un avenant n° 2 portant sur une mission complémentaire relative au revêtement de la cour de Bar.

Dans le cadre de l'analyse des études de projet de la phase 1 des travaux et pour une meilleure prise en compte des enjeux en matière de développement durable, la poursuite d'une réflexion sur l'amélioration du projet en matière environnementale et, notamment, le traitement du climat intérieur du bâtiment, paraît souhaitable.

C'est pourquoi il est proposé de confier au maître d'oeuvre une étude préliminaire permettant de déterminer le niveau de prestations à rechercher, qui pourrait faire l'objet d'une reprise partielle des études de projet dans un second temps. Le montant de cette étude préliminaire s'élève à 65 384 € HT.

Afin de prendre en compte cette étude, il est proposé de conclure un avenant n° 3 au marché de maîtrise d'oeuvre n° 20050388.

Le projet d'avenant a été soumis à la commission d'appel d'offres qui a émis un avis favorable.

Si vous suivez l'avis favorable de vos commissions de la culture, de l'animation et de l'attractivité, de l'espace public, des déplacements et de la tranquillité publique, et des finances, de la modernisation du service public et du personnel, je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

1- décider, dans le cadre de la première phase des travaux de rénovation du Musée des Beaux-Arts, de confier à la société Ateliers Lion Architectes Urbanistes une étude préliminaire "volet environnemental", dans les conditions proposées ;

2- décider, à cet effet, l'établissement d'un avenant n° 3 au marché de maîtrise d'oeuvre passé entre la Ville et le groupement solidaire dont le mandataire est la société Ateliers Lion Architectes Urbanistes ;

3- m'autoriser à signer cet avenant ainsi que tout acte à intervenir pour son application.

RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Pour Extrait Conforme
Le Maire,
Pour le Maire, le Premier Adjoint,



Alain MILLOT

PUBLIÉ LE 7/07/09

PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR
Déposé le :

07 JUL. 2009

